

Commune
de **CHAMOUILLE**

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la Concertation

Projet arrêté le :
Projet mis à enquête le:
Projet approuvé le:

Cachet et signature du Maire

M. LEAUTÉ



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Modalités et bilan de la concertation organisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de CHAMOUILLE

Par délibération en date du 15 juin 2017, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal, et définit les modalités de concertation, conformément à l'Article L.103-2 du code de l'urbanisme.

MOYENS D'INFORMATION UTILISES

- ❖ Affichage en Mairie et mise à disposition du public, d'éléments explicatifs de la procédure.
- ❖ Mise à disposition du public, d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture (possibilité d'adresser des observations par courrier à la mairie).
- ❖ Organisation d'une réunion publique avec la population : Tenue d'une réunion publique d'information le 6 juin 2019 pour présenter aux habitants le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et sa traduction réglementaire (Projet de plan de zonage et règlement).

Par ailleurs, pendant la procédure d'élaboration du PLU, les habitants avaient la possibilité de contacter les élus lors de leurs permanences en mairie et de discuter du projet.

MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER ET ENGAGER LE DEBAT

- ❖ Mise à disposition, en mairie, d'un cahier destiné à recueillir les observations du public.
- ❖ Possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie.
- ❖ Réunion publique d'information le 6 juin 2019 permettant aux habitants de s'exprimer. Information de la date de cette réunion par un affichage en mairie et par un flyer distribué dans toutes les boites aux lettres.

BILAN DE LA PHASE DE CONCERTATION

❖ Synthèse des remarques lors de la réunion publique d'information

Lors de cette réunion, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU ont été expliqués aux habitants présents (une dizaine de personnes environ). Le bureau d'études GEOGRAM a repris précisément les orientations définies dans le projet communal et la façon dont elles sont traduites au plan de zonage et au règlement du PLU.

Au cours de cette présentation des compléments d'information ont été donnés sur :

- ✓ La définition des différentes zones et secteurs inscrits sur le plan de zonage.
- ✓ Le nombre de logements attendus sur les zones urbaines et à urbaniser.
- ✓ La protection des espaces agricoles et naturels et la nécessité de réduire la consommation d'espaces.

Les principales remarques ont portées sur les modalités de développement prévues sur la zone AU du Fond des Veaux et sur les possibilités d'urbaniser les dents creuses.

Une remarque est formulée sur l'absence d'Orientations d'aménagement et de programmation sur les terrains identifiés en U au lieudit « Derrière la Ville ». Monsieur le Maire indique qu'un projet de division est actuellement en cours sur ces terrains et qu'il aurait dû être finalisé avant l'arrêt du PLU. Une OAP sera donc ajoutée pour encadrer l'urbanisation de ces terrains (notamment au niveau de la desserte par les réseaux).

Une information est émise sur l'application du régime forestier sur les boisements implantés autour du lac de l'Ailette et sur la réserve de chasse existante sur les terrains du syndicat mixte de l'Ailette.

Une habitante émet une demande de modification du plan de zonage afin de reculer la limite de la zone urbaine qui est identifiée le long de son habitation existante. Cette demande est acceptée afin de permettre une éventuelle extension de la construction sur l'arrière de la parcelle.

M. LEAUTE conclue cette réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et en précisant les modalités de concertation en cours : consultation des documents en mairie et possibilité de faire part de ses remarques soit directement en mairie (sur le cahier de concertation) soit par courrier. Il précise également que le PLU devrait être arrêté par le conseil municipal en septembre/octobre pour ensuite être mis en consultation des Personnes publiques associées.

❖ **Demandes inscrites sur le registre tenu à disposition du public**

Aucune demande ou observation n'a été inscrite dans le cahier de concertation et la mairie n'a été destinataire d'aucun courrier relatif au PLU pendant la phase de concertation.

❖ Information des habitants par le biais d'affiches



REUNION PUBLIQUE

Plan local d'urbanisme

La réunion publique pour la présentation du PLU aura lieu le jeudi 6 juin 2019, à 18 h 30, à Cap Aisne.

Le Maire,

Francis LÉAUTÉ

